

CYYCCIT 2025

L'organisation du Challenge CYYCCIT 2025 est sous l'égide du YCPCR

12 Janvier – Challenge CYYCCIT (YCC)

27 Avril – Challenge CYYCCIT (CNPC)

23 Mars – Challenge CYYCCIT (CNN)

2 Mars – Challenge CYYCCIT (ISCR)

25 Mai – Challenge CYYCCIT (CNGJ)

2 Février – Challenge CYYCCIT (YCPCR)

Conditions d'admission

Le challenge CYYCCIT est OPEN et est ouvert à tous régatiers membre ou non d'un des clubs du CYYCCIT pour :

- Tous les croiseurs possédant d'une carte d'identité Osiris de la FFV en cours de validité (voir point particulier pour le groupe Loisir)
- Tous les multicoques habitables sous la jauge MULTI2000 avec certificat validé par l'AMH et la FFV.

Tous les équipiers à bord doivent être titulaires d'une licence FFV en cours de validité (applicable à tous les groupes).

Chaque club membre du CYYCCIT s'acquitte d'une cotisation annuelle de 100€.

Instructions de Course

Les instructions de course sont de la responsabilité des clubs organisateurs mais devront remplir les critères suivants :

- Regroupement en fonction rating net comme suit :

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6
HN Net <= 14.5	14.5 < HN Net < =21.5	21.5 < HN NET	R et L	Multicoques	Loisir (*)
Toutes classes sauf R et L	Toutes classes sauf R et L	Toutes classes sauf R et L			

R3 : regroupe les anciennes classes R3 et R4

- Les frais d'inscription pour chaque régata sont de **25 Euros par bateau, répartis comme suit :**
 - Pour un bateau appartenant à un club du CYYCCIT : 15 € vont au CYYCCIT et 10 € restent au club organisateur
 - Pour un bateau n'appartenant pas à un club du CYYCCIT : les 25 € restent au club organisateur
- Le règlement des frais valide l'inscription et donne droit à un ticket d'entrée pour la remise des prix finale.
- L'heure de mise à disposition au comité de course des bateaux pour le 1er signal d'avertissement est fixée à 11 heures.
Les procédures de départ sont à 5 minutes.
- L'heure limite d'arrivée du premier de chaque groupe est fixée à 17h. Pour les parcours côtiers, la fermeture de ligne est fixée à 17h30. Pour les parcours bananes, la fermeture de ligne est fixée à 30' après le premier de son groupe.
- La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours (720°) est remplacée par une pénalité d'un tour (360°)
- Le classement de chaque épreuve se fait suivant le **système temps sur distance avec application du CVL** (temps sur temps pour les multicoques)

Calcul des points d'une épreuve

Le calcul des points de chaque épreuve se fait par points à minima : 1 point au premier, 2 au deuxième, etc.

Les points de pénalité seront définis comme suit :

- DNF : 1 point de plus que le nombre de participants dans le plus grand groupe à la régata
- DSQ : 2 points de plus que le nombre de participants dans le plus grand groupe à la régata
- DNS : 3 points de plus que le nombre de participants inscrits à la régata
- DNC : 5 points de plus que le nombre de participants inscrits à la régata

Une régata annulée classe tous les concurrents inscrits en DNS, sauf si l'organisateur décide de la reporter.

L'équipage d'un voilier peut changer d'une épreuve à l'autre.

Un bateau acheté en cours de challenge perd les points acquis par son ancien propriétaire.

Un propriétaire changeant de voilier en cours de challenge perd les points acquis sur son précédent bateau sauf s'il s'agit d'un navire de remplacement (suite à accident) courant dans la même classe que le bateau d'origine.

Challenge CYYCCIT Individuel

Un bateau doit avoir participé à au moins 4 régates pour être classé dans le challenge CYYCCIT final.

Un bateau est considéré comme ayant participé dès lors qu'il s'est régulièrement inscrit même si la régata est annulée avant le départ.

Le classement final sera établi sur le nombre de manches organisée et courues (=non annulée) moins 1.

En cas d'égalité le principe de départage de la FFV sera utilisé : plus grand nombre de meilleures manches et, si l'égalité persiste, meilleure dernière manche.

Challenge CYYCCIT Interclubs

Le classement est établi sur le ratio entre le nombre de participation réalisée par rapport au nombre maximal de participation calculé en fonction du nombre de bateau ayant participé au moins 1 fois et en fonction du nbre de régaté organisée
Le club ayant le ratio le plus élevé remporte le challenge.

Il faut un minimum de 3 bateaux pour pouvoir prendre en compte le résultat.

En cas d'égalité, le club ayant le plus de bateau participant remporte le challenge.

Exemple :

- 6 régates CYYCCIT organisées
- Le club X a 10 bateaux qui ont participé au moins 1 fois
- Cela donne donc une participation théorique maximale de 60 participations.
- On prend le nombre de participation effective et cela permet de calculer un taux de participation (seuls les bateaux ayant pris le départ sont comptabilisés).
- Le club ayant le taux le plus élevé remporte le challenge interclub

$$x = \frac{\text{Nbre de participation}}{\text{Nbre de bateau ayant participé au moins 1 fois} \times \text{nbre de régaté organisée}} \times 100$$

Challenge CYYCCIT « Loisir »

Règlement à confirmer